



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 80001

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'urgence de la situation des populations hmongs réfugiées dans les montagnes du Laos, qui subissent une campagne de répression féroce, voire d'extermination, menée en toute impunité depuis trente ans par les dirigeants du parti unique au pouvoir dans ce pays. Parmi les personnes traquées se trouvent de très nombreuses femmes et enfants en bas âge, mais aussi des vieillards qui sont obligés de fuir devant la menace d'une véritable extermination. Estimés à plus de 300 000, ils ne seraient aujourd'hui plus que 8 000 à errer, sans que la communauté internationale ne s'en préoccupe. Faut-il rappeler que c'est pour avoir servi dans les rangs de l'Union française à l'époque de la bataille de Diên Biên Phu en 1954, puis sous les ordres de l'armée américaine durant la guerre du Vietnam que nombre de ces Hmongs vivent cette situation abominable dans la jungle, aux côtés de leur famille ? Certains de ces Hmongs ont été accueillis sur le territoire français. Mais la plupart n'ont pas eu cette chance et continuent au quotidien de se faire massacrer. Quant aux autorités laotiennes, elles ne reconnaissent même pas l'existence de ces personnes. Ce peuple courageux qui a cru en la France doit enfin être soutenu par la France et l'ensemble de la communauté internationale, régulièrement interpellés par un large mouvement associatif. La France a certes des intérêts stratégiques et économiques dans ce pays (barrage Nam Theun 2, développement du réseau ferroviaire, francophonie...), mais elle a aussi le devoir d'intervenir pour que la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives progresse rapidement. Aussi il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que la France compte prendre de toute urgence pour venir en aide à ces populations en mettant les autorités laotiennes devant leurs responsabilités.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. L'attention particulière accordée par la France au sort des populations hmongs est ancienne, et trouve son origine, entre autres raisons, dans le fait que plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol (tout comme dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation), y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. C'est dans le cadre de cette préoccupation ancienne que la France a demandé et obtenu fin décembre 2005 du gouvernement laotien l'accès à la province du Xieng Khouang, dont la population comprend plus d'un tiers de personnes hmongs. Une mission composée du député du Cher et président du groupe d'amitié France-Laos, M. Yves Fromion, et de notre ambassadeur au Laos a pu se rendre sur place, tout particulièrement dans les villages de Phoukut et Phoukoun où se trouvent un grand nombre de Hmongs, et examiner la façon dont ces personnes sont accueillies et réinstallées. Il a pu être constaté que le calme et l'apaisement dominant, et que ces populations peuvent bénéficier d'une aide matérielle de la part des pouvoirs

publics. Afin d'améliorer la situation de ces populations, la France a rappelé sa disponibilité à apporter son assistance humanitaire aux populations démunies. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une action de long terme menée par la France et qui est appelée à se poursuivre. En premier lieu, la France continuera à encourager les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. En second lieu, l'action menée par la France dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement en faveur du Laos continuera à viser explicitement le soutien aux populations les plus défavorisées dans la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur origine ethnique.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80001

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11146

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1216